Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20250527-28-05-25-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

28	05	25

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
20/05/2025

DATE D'AFFICHAGE
20/05/2025

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

L'an deux mil vingt cinq
Le 26 mai à 20h
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

Étaient présents : Mme Donatin, Maire.
Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.
Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :
Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul
M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois
M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin
Mme Quesnel, M. Péru

Secrétaire de séance : Mme Delbecque

OBJET : Tarifs 2025-2026 de la Garderie

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique que la Commission qui s'est réunie le 6 mai 2025 propose de nouveaux tarifs périscolaires pour la rentrée 2025.

Les données prises en compte dans les travaux préparatoires ont été les suivantes :

- Indice du coût de la vie harmonisé sur un an : 0,9% source INSEE Mars 2025
- Indice des prix restauration : 2,2 %
- Augmentation du coût de revient de la pause méridienne (tout compris, pas uniquement les repas, mais aussi les animateurs, les énergies...) : de 8,28€ à 9.78€ par enfant par jour (repas et énergie).

CONCERNANT LA GARDERIE

La proposition de la Commission est de na pas augmenter le tarif à la demi-heure, et concernant le forfait d'appliquer une augmentation de 1%.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20250527-28-05-25-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

TARIFS GARDERIE 1/2 heure

Nous sommes toujours contraints par la CAF : 1,37€ la demi-heure maximum, en maintenant un écart minimum entre chaque tranche de 7 centimes.

	VERSONNAIS + ULIS		HORS-VERSON	
Quotient familial	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026
Inférieur à 321	0,69 €	0,69 €	0,94 €	0,94 €
Entre 321 et 620	1,10€	1,10€	1,16€	1,16€
Entre 621 et 820	1,23 €	1,23 €	1,23 €	1,23 €
Entre 821 et 1100	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
Supérieur à 1101	1,37 €	1,37 €	1,37 €	1,37 €

TARIFS GARDERIE AU FORFAIT

Le tarif du forfait n'est pas assujetti aux contraintes tarifaires CAF, il a été mis en place pour permettre aux gros consommateurs du service de bénéficier d'un tarif avantageux au regard de la tarification à la demi-heure. Nous avons travaillé sur une augmentation du forfait de 1% et le forfait reste avantageux pour les familles qui mettent leurs enfants plus de 1H15 chaque jour.

	VERSONNAIS + ULIS		HORS-VERSON	
Quotient familial	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026
Inférieur à 321	79,92 €	80,72 €	166,18 €	167,84 €
Entre 321 et 620	110,79 €	111,90 €	166,18 €	167,84 €
Entre 621 et 820	126,61 €	127,88 €	182,79 C	184,62 €
Entre 821 et 1100	142,44 €	143,86 €	199,42 E	201,41 €
Supérieur à 1101	164,21 €	165,85 €	229,49 €	231,78 €

Considérant la proposition de tarifs pour La garderie périscolaire aux écoles Victor Hugo et Françoise Dolto à partir du 1er septembre 2025,

Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 6 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des voix exprimées, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention **:**

-De fixer les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1 er septembre 2025, selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.

-D'appliquer aux fratries dont un enfant est en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.

-Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.

-D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

MAIRIE DE VERSON (Calvados)

La Maire,

Nathalie DONATIN